



Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DID:084-268400736-20250120-DCA2025_004-DE

CCAS DE MORMOIRON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 20/01/2025

Délibération n° 2025_004

Date de convocation : 14/01/2025

Membres en exercice : 13

Votants : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

Et. 21/01/2025



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le VINGT JANVIER à 19 Heures, le
Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence
de Monsieur Bernard LE DILY :

Présents : LE DILY Bernard, GABRIELLI Nathalie, ZAGRA Christophe,
GAILHAC Elsa, KRISTIANSEN Lene, CARTOUX Marle-Paule,
CHAVADA Patrick, PENE Audrey, ROSA Gil, LEDEZ Benoit, ROUX
Jean-Paul, GUYOTOT Mireille

Procurations : MARTIN Lionel pouvoir à LE DILY Bernard

Absents :

Secrétaire : GABRIELLI Nathalie

BUDGET/ Décision Modificative n°1 sur BP exercice 2024

Monsieur le Président rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif. De manière à corriger une anomalie du 002 lié à un engagement non soldé au moment de la rédaction du budget primitif constaté par notre SGC, il convient d'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
002		,00		2 921,00
65008	,00	2 379,00		
673		500,00		
6817		42,00		
Total	,00	2 921,00	,00	2 921,00

Le conseil d'administration ayant ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré à la majorité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 sur l'exercice 2024
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,

La secrétaire : GABRIELLI Nathalie

Talbot

Le Président

Bernard LE DILY



[Signature]